

CESSION DE PARTS de S. A. R. L.

167

12 FEV. 1994

344145503

88B 47

"AUDIT, CONSEIL, ASSISTANCE"

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7.50.000.00

Siège social : Rue Lamartine

No 9

à Bellerive-sur-Allier 03700

Objet : Exercice des professions d'expert comptable et de commissaires aux comptes

Constituée par acte sous seing privé

en date du 15 février 1988

enregistrée le 12 février 1988 à VICHY-ouest

Registre du Commerce CESSER B 344 145 503

Entre les soussignés :

(Noms, prénoms, professions, domiciles)

Monsieur DEPOSEE François, Expert-Comptable

41 rue des Grèves à MONTLINS (03000)

associés, dans la société à responsabilité limitée ci-dessus, d'une part,

et M **monsieur BOISSONNET Michel, Expert-Comptable**

(Nom, prénoms, profession, domicile)

39, route de Vichy, 03300 CREZIER LE VIEUX

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

M **monsieur DEPOSEE François**

est propriétaire de 500 parts

mille

de francs chacune, de la Société à responsabilité

"AUDIT CONSEIL ASSISTANCE"

au capital de **CINQUANTE MILLE FRANCS (apports en numéraire)**

dont le siège est BELLERIVE S/ALLIER Lamartine

No 9

M **DEPOSEE François**

500

cède et transporte sous les garanties ordinaires

en pleine propriété

de droit

parts qu'il possède

dans ladite société.

BOISSONNET Michel

la

Par la présente cession, M

devient propriétaire des

500 parts cédées avec effet à partir du

20 janvier 1994

tous les droits

et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de

DEUX MILLE FRANCS

que M. **DEFOISE Francois**

reconnait avoir reçu de

M. **BOISSONNET Michel**

et dont il lui donne ici valable quittance.

Sont intervenus ici :

M. _____

seuls membres de la Société, avec M. _____, cédant.

Lesquels, après avoir pris connaissance de la cession dont il s'agit, déclarent, par application des articles 45 et 47 de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts, agréer

M. _____ en qualité d'associé. _____

Les parts cédées ont plus de _____ années d'existence.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par M. **BOISSONNET Michel**

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des dépôts et publications exigés par la loi.

Fait à **CHARENTAIS LA VIEILLE**

le **vingt janvier mil neuf cent quatre vingt quatre**
(en toutes lettres)

Bon pour cession

Pour pour acquiescer d'un fait

[Signature]

[Signature]

Enregistré à Vichy Ouest le **2 Février 1994**

et visé pour timbre

F° **26** Bordereau N° **32/1**

Reçu: **Cent. Francs**

dt Timbre = 100 F
dt de Timbre = 170 F

[Signature]